

Conditions Générales de location/de vente

-La commande sera effective après la réception par écrit de l'accord du client et/ou de l'acompte prévu dans les 7 jours de la date du bon de commande. Passé ce délai, la commande sera annulée sans préavis ni indemnité du Paradis de Tigrou.

-Le paiement du solde sera à effectuer au plus tard 3 jours ouvrables avant la livraison ou à l'enlèvement. En cas de livraison, si le paiement du solde n'a pas été reçu, la livraison n'aura pas lieu ; mais entraînera le paiement complet de la commande.

-Pour toute demande d'annulation survenant endéans les :

10 jours, une indemnité de 30% du montant HTVA de la commande sera facturée

5 jours, une indemnité de 50% du montant HTVA de la commande sera facturée

2 jours, une indemnité de 90 % du montant HTVA de la commande sera facturée

-Sauf stipulation contraire sur le bon de commande, toute facture doit être payée dans un délai de 15 jours après la date de facturation. Si le client ne paye pas dans le délai, il devra payer sans mise en demeure un intérêt de 15% l'an sur le montant facturé depuis la date de facture augmenté des dommages et intérêts forfaitaires de 10% sur le montant et ce d'un montant de 50.00€ minimum. Ces montants seront augmentés de 15.00€ après une mise en demeure, 50.00€ après une mise en demeure par recommandé ainsi que de 150.00€ pour tous les frais possibles provenant d'une intervention d'un avocat et/ou d'un huissier de justice. En cas de litige, les tribunaux de Verviers sont seuls compétents.

-Le Paradis de Tigrou mettra à disposition du locataire sauf cas de force majeure le matériel défini sur le bon de commande.

-L'état du matériel sera vérifié à l'enlèvement-livraison ainsi qu'au retour-reprise du matériel. Toutes observations devront être stipulées par écrit et signées sur le bon de commande. Aucun recours ne pourra avoir lieu, si aucune contestation du locataire n'est spécifiée et les frais seront dus en cas de litige.

En cas de matériel manquant, dégradations ou dégâts au matériel, tous les frais nécessaires à la remise en état seront facturés au locataire.

-Le locataire reconnaît prendre le matériel sous sa garde et son entière responsabilité, même si la mise à disposition intervient avant la date indiquée sur le bon de réservation et la reprise max. 3 jours après l'évènement. Il en est de même en cas d'accident quelconque arrivant à un utilisateur aucune responsabilité ne pourra être imputée au Paradis de Tigrou. Le locataire en est seul responsable et doit se comporter en bon père de famille.

-Le locataire reconnaît savoir qu'il est interdit de clouer, agraffer, visser, coller, peindre, couper ou marquer de quelque manière que ce soit sur le matériel mis à disposition. Le locataire s'engage à prendre en charge tous les frais résultant d'une mauvaise utilisation pour remettre à neuf le matériel.

-Tout déplacement inutile à la demande du client en cas de problème électrique ou autre ne nous incombant pas entraînera des frais de déplacement au taux horaire applicable + 1.00€/km aller-retour. Prix htva

Conditions spécifiques de location pour le matériel gonflable, en plus des conditions générales :

-Le prix de location comprend la livraison à maximum 20 km au départ atelier (hors chapiteaux), ainsi que les piquets de fixations sur pelouse.

-La reprise du matériel se fait à partir de 23h00.

-Il est interdit de marcher sur et dans le matériel avec des chaussures.

-Le locataire s'engage à fournir pour le placement et le montage du matériel un emplacement propre et facilement accessible au véhicule de transport. Si par suite d'une erreur d'évaluation, l'installation ne peut avoir lieu sur le terrain prévu, la totalité de la somme stipulée sur le bon de commande n'en sera pas moins due. Si, bien qu'il n'y soit pas obligé, *Le Paradis de Tigrou* accepte de monter le matériel dans un autre lieu, il ne sera pas tenu responsable des retards pouvant intervenir. Le signataire du bon de commande devra se trouver sur les lieux à l'arrivée du matériel ; s'il fait donner les instructions par une tierce personne et que celle-ci commet une erreur, la responsabilité de *Le Paradis de Tigrou* sera entièrement dérogée. Le locataire, s'il est absent, est réputé approuver implicitement des indications données par toute personne se trouvant sur place, qu'il l'ait ou non mandatée pour le faire. Dans ces conditions, le travail de montage une fois commencé ne pourra être interrompu et le locataire perd tous ses droits à un recours quelconque.

-Dans tous les cas, la location et les frais seront dus, même en cas de non utilisation par suite d'inondation, rafale de vent violente, chute de neige abondante, canicule.

-Le Paradis de Tigrou ne pourra être tenu responsable des conséquences éventuelles pouvant découler de la non utilisation de la structure à la date indiquée, quelles qu'en soient les raisons.

-Prévoir avant l'arrivée, un branchement électrique de minimum 2 KW 220 V 16 A, par structure, à moins de 40 m où sera installé le matériel, branchement protégé par les normes en vigueur à charge du locataire.

-Spécialement en cas de déchirure de la bâche, du fait du locataire ou d'un acte de vandalisme ou autre, si la structure doit être démontée pour éviter l'aggravation des dégâts, le locataire n'aura droit à aucune indemnité, même si la manifestation ne peut avoir lieu. Les frais de location seront dus intégralement et augmentés des frais de réparation ou du remplacement du matériel mis à disposition et d'une indemnité égale à ces derniers frais : Le Paradis de Tigrou est seul qualifié pour apprécier l'ampleur des dégâts et prévoir leurs conséquences éventuelles.

-Le locataire s'engage à restituer le matériel en parfait état de propreté et d'utilisation immédiate. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage seront facturés au tarif horaire en vigueur avec les produits d'entretien, eau... nécessaires.

-En cas de danger, d'avaries, de pannes, de sinistre, le locataire prévendra Le Paradis de Tigrou, soit par téléphone ou par tout autre moyen rapide à sa convenance. Le locataire laissera tout en l'état en attendant l'arrivée du représentant du Paradis de Tigrou. Si le locataire désire faire lui-même procéder à une expertise, celle-ci devra avoir lieu contradictoirement avec celle pratiquée par les experts de nos assurances. Le Paradis de Tigrou se réserve le droit, éventuellement, sans changement du prix forfaitaire, soit d'ordonner la non utilisation, soit l'évacuation des structures et de leurs abords, soit d'exécuter le démontage partiel ou complet de l'installation.

-Le Paradis de Tigrou est reconnu comme seul juge des dispositions à prendre pour le remplacement de tout ou partie du matériel, les dispositions prises ne peuvent avoir aucun effet sur la valeur de location. Le non-paiement total ou partiel de cette valeur dégage entièrement Le Paradis de Tigrou de sa responsabilité quelles que soient les circonstances du sinistre.

-À charge du client : tout tapis et/ou bâche de protection autour et/ou devant la structure gonflable.

Conditions spécifiques de location pour tout le reste du matériel festif, en plus des conditions générales :

-Le prix du matériel ne comprend pas de livraison.

-Le Paradis de Tigrou peut effectuer la livraison et la reprise à charge du locataire. Le matériel sera déposé à proximité du véhicule et au rez-de-chaussée hors mise en place.

En cas de livraison aux étages ou à plus de 10 m du véhicule, des frais de manutention seront facturés au taux horaire en vigueur et min. 1 heure de prestation. La reprise du matériel se

fera dans les mêmes conditions que la livraison. Le matériel devra être stocké à l'intérieur du bâtiment au sec.

-Une caution sera exigible en fonction du matériel loué. La caution sera restituée endéans les 10 jours.

Sauf, en cas d'avarie quelconque lors du retour du matériel, les frais de nettoyage et de remise à neuf du matériel seront décomptés de la caution. Si la caution n'était pas suffisante pour couvrir ces frais, une facture du montant dû sera envoyée et sera à payer dans les 7 jours.

-Il est interdit de faire rouler les tables sur le sol extérieur et dans les escaliers.

-Tout le matériel devra être restitué sans résidu, sec, replié et empilé.

-Le prix de location des nappes, des housses, des machines à popcorn et à barbe à papa comprend le nettoyage. Tout autre matériel doit être rendu propre dans le même état qu'il aura été délivré.

-En cas de contestation, tout travail de vérification supplémentaire que celui à la réception du matériel, entraînera des frais au taux horaire en vigueur.

Conditions générales valables à partir du 12 mars 2020.